L'ÉTAT D'ESPRIT DES MUSULMANS D'ALGÉRIE DE 1847 A 1870

Après la longue lutte menée par les Algériens contre les conquérants français de 1830 à 1847 nous sommes mal renseignés sur l'opinion publique dans le pays, en dehors du milieu des colons européens. Ceux-ci ont des journaux, ont présenté des pétitions, publié des brochures, manifesté leurs sentiments de toutes manières. Les musulmans au contraire ont vécu sous une chape de plomb qui n'a pas laissé percer leur voix. Il n'existe pas à cette époque de publications arabes, excepté des feuilles officieuses lues seulement par des auxiliaires de l'administration française. Les pétitions de villages n'arrivent généralement pas jusqu'aux sphères gouvernementales, ou bien elles sont visiblement inspirées par l'Autorité militaire. On ne retrouve pas de lettres particulières. Les manifestations sont interdites, et c'est seulement au moment des révoltes qu'on devine les griefs des tribus.

Dans ces conditions nous n'avons, pour élucider la question, que des sources françaises : lettres ou rapports des chefs de l'armée, qui expliquent l'origine des insurrections ou mettent en garde le gouvernement contre des abus qui pourraient en engendrer de nouvelles. Encore cette source d'informations, très fragmentaire, n'a-t-elle pas été encore exploitée par les historiens. Nous allons essayer de relever les quelques renseignements qu'elle nous donne.

I. — Après la conquête

Il n'est pas un esprit éclairé qui n'ait signalé à l'époque de la conquête l'impossibilité de fusionner Algériens et Français. Le saint-simonien Urbain, devenu interprète d'arabe en Algérie après un long séjour en Égypte, écrivait en 1837 : « Depuis cinq mois que je suis en Afrique, je n'ai pas rencontré un Arabe qui aimât les Français. Nous sommes plus aimés en Égypte qu'ici. Vraiment je m'y perds quand je veux prévoir de quel côté la fusion avec l'Europe pourra s'entamer (1). » Et ce fut la première impression de Gustave d'Eichthal

(1) Urbain au Père Enfantin, Oran, 10 sept. 1837, Bibl. de l'arsenal, Ms. 7721.

en arrivant à Alger : « Ce n'est pas seulement l'Occident et l'Orient en présence qui me frappent, c'est ce qu'il y a de plus tyrannique dans nos sociétés, l'armée permanente, en présence de ce qu'il y a au contraire de plus libre dans la société orientale, l'armée de partisans. En se touchant par ces faces-là, comment s'entendre (1) ? »

En quittant l'Algérie en 1847, Bugeaud n'avait pas caché que son œuvre était fragile. Il mettait le gouvernement en garde contre des imprudences qui pouvaient réveiller les instincts combatifs d'un peuple fier et brave, que l'infériorité de son armement avait contraint à la soumission et au silence. Il n'oubliait pas la rude parole des Hachem, en 1841 : « Ce continent est le pays des Arabes. Vous n'y êtes que des hôtes passagers. Y resteriez-vous 300 ans comme les Turcs, il faudra que vous en sortiez... (2). » Dans sa proclamation aux colons, le 30 mai 1847, il leur donnait ses derniers conseils de prudence : « ... Les plus ardents d'entre vous, et certainement les plus irréfléchis, demandent l'assimilation complète avec la France, c'est-à-dire toutes ses institutions civiles et politiques. Ils les demandent, sans songer à ce que vous êtes et à la place que vous occupez sur la carte du pays. Vous n'êtes que la quarantième partie de la population que nous devons établir pour utiliser la conquête et dominer les Arabes, qui sont quarante fois plus nombreux que vous... (3). » Et, dans sa lettre au général Charon, le 5 juin 1849 ; « Vous n'avez d'autre moyen de vous maintenir qu'en étouffant la révolte aussitôt qu'elle apparaît ; c'est le seul moyen de conserver cette puissance morale qui domine encore les peuples. Négligez-le et avant peu vous aurez une insurrection générale qui emportera votre semblant de colonisation... (4).

Cependant il y a eu peu de révoltes sous la Seconde République. La cause en est l'extrême misère de la population après dix-sept ans de luttes, qui, dans les six dernières années, avaient pris le caractère d'une « guerre totale », avaient laissé le pays en grande partie dévasté et le peuple dans la plus grande détresse (5). La mauvaise récolte de 1849, les épizooties, les invasions de sauterelles ont continué d'épuiser l'Algérie. A Orléansville le général de Martimprey écrit le 1er mars 1851 : « La population meurt littéralement de faim. ... La population est devenue herbivore. Une mortalité affreuse en est la suite. Depuis les vieillards jusqu'aux enfants à la mamelle on ne trouve partout que des

(1) Gustave d'Eichthal au Père Enfantin, Alger, 10 mai 1838, *ibid.*, Ms. 7721 (54).

(2) Les Hachem à Bugeaud, 20 juin 1841, Arch. du ministère de la Guerre, Vincennes, *Algérie*, n° 74.

(3) *Par l'épée et par la charrue* (écrits et discours de Bugeaud, publiés par le général Paul AZAN), p. 297.

(4) *Ibid.*, p. 332.

(5) Pélissier à Bugeaud, Mostaganem, 25 janvier 1847 ; lettre de Bugeaud au ministre, Alger, 3 avril 1847 ; le duc d'Aumale au ministre, Alger, 30 octobre 1947 ; etc., Arch. min. Guerre, Alg., n° 118.

visages exténués (1). » Le commandant directeur des Affaires arabes de Ténès avoue : « Oui mon cœur saigne en disant qu'il y a eu des hommes, des femmes, des enfants qui sont morts de faim. D'autres, poussés par le besoin, ont eu le temps d'atteindre le bureau arabe, où du pain leur est donné, leur voracité causant leur perte. Car leurs estomacs débilités ne pouvaient supporter un tel aliment pris en assez grande quantité (2). » Le général Pélissier nous dit que la population arabe « diminue et s'appauvrit. Deux mauvaises récoltes successives venant après toutes les causes d'appauvrissement d'une guerre de conquête, ont presque ruiné nos tribus. Le choléra, accompagné du froid et de la pluie, s'est abattu sur une population très mal vêtue, réduite en grande partie à manger des racines séchées et passées à la meule... Il n'est pas un Arabe ayant une tente et une famille qui ne soit désolé quand il songe au passé, inquiet quand il cherche à lire dans l'avenir. Il était moins désolé au moment de la soumission, car on lui promit alors la jouissance de la terre où il était né et où il avait enseveli ses ancêtres. Aujourd'hui les incertitudes qui obscurcissent encore et pour longtemps peut-être les bases du règlement de la propriété, l'absence de principes clairs, nets, résolvant immédiatement tous les cas spéciaux au pays, cette marée de villages chrétiens qui s'avance de la mer et monte chaque jour plus menaçante, cette absorption fatale du territoire par ces nouvelles tribus de conquérants, ces étroites limites imposées et qui obligent déjà l'Arabe à changer toutes ses habitudes, la conscience de sa paresse et de sa pauvreté en face des travaux et des dépenses que lui imposent ces nouvelles méthodes de vivre, enfin la conviction que l'Arabe tire de sa nature vindicative et haineuse que le conquérant ne fera pas plus dans l'avenir que ce qu'il a fait aujourd'hui, c'est-à-dire la pensée qu'il ne l'associera jamais à la colonisation, en l'encourageant comme compatriote, tout cela dis-je, sans effort d'imagination et tout naturellement calculé, forme dans l'esprit de cette population comme un cancer d'inquiétude qui le ronge et qui se perpétuera de génération en génération, à moins d'un changement prompt et radical dans les mesures administratives prises dans l'intérêt de cette population et peut-être dans celle de notre conquête. Jusque-là il ne faut pas s'attendre à la voir se développer. Non seulement elle diminue, mais elle s'éloigne, le cœur rempli de haine et de vengeance contre le nom français » (3).

On me pardonnera la longueur de ces citations. Il me paraît indis-

(1) Martimprey au gouverneur général, Orléansville, 1er mars 1851, Archives nationales, F80 936, *ibid.*, rapport de Ténès.

(2) *Ibid.*, et rapports d'Orléansville, 11 mars 1851.

(3) Rapport Pélissier, commandant la province d'Oran, 9 février 1850, arch. nat., F80, 334.

pensable de laisser parler le plus possible les généraux de la conquête, qui n'avaient pas intérêt à noircir le tableau.

Les Arabes savent qu'ils n'arriveront pas à chasser les Français. Ils désirent seulement que les conquérants tiennent les promesses qu'ils ont faites : respecter les propriétés et la religion des vaincus.

Or la propriété est accaparée peu à peu par les colons. Les terres au début ne manquent pas : l'État a confisqué celles que la guerre a laissées sans maîtres. Quand elle deviendra insuffisante il procédera au cantonnement des tribus. En 1866 on constatera déjà que les Français disposent de 5,08 ha par tête, tandis que les Musulmans n'en ont que 4,58. Et il faut souligner que la majeure partie des Européens sont des citadins, tandis que tous les Arabes vivent de leurs exploitations agricoles. D'autre part ce sont les meilleures terres qui ont été données aux colons (1).

On espérait une collaboration féconde entre les deux éléments. Il n'en fut rien. Les Arabes ne refusent pas de travailler chez les Français, mais ils nient leur supériorité. Ils se moquent de la façon dont cultivent nos colons, et particulièrement des « Parisiens » qui sont novices en la matière et ne peuvent tirer quelque chose de leurs concessions qu'en usant des conseils des anciens propriétaires musulmans. Pélissier, commandant de la province d'Oran, écrit : « L'influence sur les Arabes par les colonies agricoles peut être considérée jusqu'à ce jour comme à peu près nulle : on peut même dire qu'elles nous ont créé des ennemis... (2). »

Les Musulmans sont aussi très mécontents de voir le peu de cas que l'on fait de leurs croyances religieuses. On ne respecte pas leurs morts. Les ossements humains trouvés dans les cimetières d'Alger ont été un moment utilisés pour faire du noir animal à l'usage des sucreries (3). On ferme les mosquées ou on les livre au culte catholique. Les cadis et les muftis d'Alger écrivent déjà en 1848, en apprenant la désaffection de la mosquée Ed Djedid : « ... Quand le gouvernement français a fait la conquête d'Alger, il nous a été promis que nos mosquées et autres seraient respectées. Cependant cela n'a pas empêché qu'on a fait des démolitions et qu'on a vendu. Des 15 grandes mosquées qui existaient alors, il n'en reste plus maintenant que 4 et la mosquée ci-dessus mentionnée, qui est la plus belle, en fait partie. Si vous nous la prenez, ce sera une affaire tellement grave qu'elle fera perdre la patience, causera beaucoup de chagrin et le mal enfin sera considérable. Il résultera de cette détermination la dispersion des Musulmans sur

(1) Arch. nat., F^{80}, 524.
(2) Pélissier au gouverneur général, Oran, 8 nov. 1849, Arc. nat., F^{80}, 334.
(3) Le gouvernement a interdit ce trafic dès qu'il en a eu connaissance, Arch. nat., 28 AP 1.

les mers et dans les terres. Il est recommandable que vous vous absteniez de nous faire du mal. Salut (1). »

Il est curieux d'ailleurs de constater qu'en France, où tous les libéraux vibrent contre les « tyrans » violant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, qu'il s'agisse des Polonais, des Italiens ou des Hongrois, personne n'a l'idée que ce noble principe issu de la philosophie politique du *Contrat social* et de la Révolution française peut s'appliquer aux populations de l'Afrique du Nord. Est-ce une survivance de l'esprit de croisade ? Ou bien la propagande officielle a-t-elle réussi à ancrer dans les esprits l'idée que les musulmans sont des barbares indignes de la liberté ? Lorsqu'on lit *Les mystères de Paris* du libéral Eugène Sue, considéré comme socialiste, on s'en aperçoit aujourd'hui avec étonnement. Les hommes des bas-fonds de la capitale, que le romancier prétend connaître, voués au crime par une société sans âme, ont parfois de généreux instincts ; Eugène Sue veut reclasser moralement les misérables qui ont sauvé et relevé l'ange déchu Fleur de Marie. Mais, comme il ne semble pas possible d'extirper en eux le goût de la violence, il les envoie en Algérie, où ils pourront cultiver leur jardin tout en abattant les Arabes qui rôdent autour des centres de colonisation. Ainsi, sans perdre leur aptitude au maniement du couteau, ils deviendront de bons citoyens. Il ne vient pas à l'esprit de l'écrivain que ces Arabes sont peut-être les anciens propriétaires du sol, spoliés par les envahisseurs, et qu'ils peuvent légitimement désirer une patrie et une vie plus digne.

Même indifférence chez Balzac. Dans *La cousine Bette* un escroc est invité à réparer ses turpitudes en se rendant en Algérie où il fera rapidement de bonnes affaires en spéculant sur le produit des razzias.

Ces Arabes qui en majorité savaient lire et écrire à une époque où 45 % des Français étaient complètement illettrés (2), ne sont même pas considérés comme dignes de bénéficier de notre essor intellectuel. « Les enfants grandissent dans une ignorance crasse », écrit le général Martimprey (3). On a créé la *medersa* de Tlemcen pour former des cadres indigènes. En 1850 on n'y trouve que deux professeurs et 34 élèves. Faute de maîtres les écoles des tribus d'Oranie ne sont plus fréquentées que par 13 942 élèves, dont 777 pour le second degré, et l'Autorité militaire s'inquiète de voir la population sombrer dans l'ignorance.

(1) Arch. nat., F80 337, Alger, 20 nov. 1838.
(2) Cf. notre article dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juill.-sept. 195 p. 199 sq.
(3) Martimprey à Randon, Oran, 8 mars 1858, Arch. min. Guerre, Alg., n° 161.

II. — En période de prospérité (1851-1858)

Cependant il faut reconnaître que, par suite de l'élévation du prix du blé, l'Algérie a connu, à l'époque de Randon, six années de prospérité. Les possibilités d'exportations rémunératrices ont stimulé la production. On s'est aperçu alors que les Arabes et les Kabyles ne manquaient pas d'énergie au travail et de sens de l'adaptation aux méthodes nouvelles. Lacretelle expose ces progrès dans un mémoire bien documenté (1). Il montre que l'Arabe suit les conseils de nos agronomes, qu'il s'est mis à la culture de la pomme de terre, du coton, du tabac. Un prix de 20 000 francs offert par l'empereur pour la culture la plus soignée du cotonnier a été décerné en 1864 à un caïd de Guelma pour son exploitation de 45 hectares. Si l'on protège le Musulman contre l'usure, si on lui procure des prêts à 20 ou 25 % seulement, il sera possible de créer des exploitations modernes, d'encourager les associations de producteurs, d'industrialiser l'Algérie, de peupler l'administration de fonctionnaires arabes. Un jeune homme, Ben Daoud, a passé le concours de Saint-Cyr et est devenu officier de chasseurs d'Afrique. Et Lacretelle ajoute cette remarque : « L'état plus avancé de l'industrie, de la culture et des mœurs et coutumes dans les deux États voisins, Tunis et le Maroc, prouvent évidemment que le peuple arabe est susceptible d'éducation ».

Le général Desvaux, commandant la division de Constantine, montre de son côté les rapides progrès accomplis par les Kabyles : « Une tournée récente dans la Kabylie de Sétif m'a montré les grands progrès de cette race : usage de la faulx française, réserves de foin, culture de la pomme de terre, de nos arbres fruitiers, etc. Le système des routes muletières que vous avez fait commencer se développe rapidement ; il existe plus de 2 500 km de routes qui n'ont rien coûté à l'État, qui permettent de parcourir facilement ce pays montagneux et d'arriver jusqu'aux sommets les plus escarpés (2). »

Les colons ont-ils le mérite de ces innovations ? Les bureaux arabes le nient. Les Européens, disent-ils, louent des terres aux indigènes ; « il en résulte que, sauf quelques faits isolés, l'autorité de l'exemple manque à ceux-ci pour les décider à adopter de meilleurs procédés agricoles » (3). D'ailleurs nos procédés ne sont pas toujours applicables à la culture en Algérie. « Un kaid, ayant acheté une charrue française, celle-ci n'a pu régulièrement fonctionner, étant trop lourde pour une seule paire de bœufs (4). »

(1) Sidi-bel-Abbès, 17 sept. 1861, Arch. min. Guerre, H 175.

(2) Le général Desvaux au maréchal Randon, Constantine, 20 juillet 1863, arch. min. Guerre, H 180.

(3) Rapport des bureaux arabes, cercle de Constantine, 1er trimestre 1860, arch. nat., F80, 1713.

(4) *Ibid.*, cercle d'Ain Beida.

Les Algériens, sortis de la misère, ont-ils tendance à se rallier à la France ? L'Autorité militaire a vu des indices de bonne collaboration dans le fait que le recrutement des tirailleurs s'est opéré sans difficultés. Ces soldats se sont vaillamment battus en Italie et en Crimée. Cependant il semble qu'ils aient accepté ce métier faute de mieux. En 1859, quand on réunit à Alger un bataillon de tirailleurs pour le transporter en Italie, ces soldats, excités par leurs coréligionnaires, se mirent à poursuivre et à frapper les Juifs que la fête de Pâques attirait en grand nombre hors de leurs boutiques (1). Le gouvernement avait pensé, dès 1855, à créer une armée algérienne de 70 000 hommes destinée à remplacer l'armée française dans les garnisons du pays. Les généraux déclarèrent qu'il était imprudent de constituer une force indigène aussi considérable et de lui confier une trop grande part dans la défense et la protection de l'Algérie (2). On ne forma que quelques bataillons, appelés à participer à des expéditions lointaines. Un régiment de tirailleurs tint garnison en France. Ces soldats, tous engagés volontaires, étaient issus des classes les plus déshéritées de la population. Le général de Martimprey aurait voulu les remplacer par des appelés, désignés par les *djemaas* : après une année d'instruction en Algérie, on les transporterait en France pour effectuer les quatre autres années de service et on les incorporerait peu à peu dans les régiments de ligne. Ainsi, disait-il, « on civiliserait ces hommes, qu'on ne peut renvoyer à l'école. Ils seraient au retour d'excellents amis de la France, ayant connu sa grandeur et sa force et l'ayant fait connaître à leurs coréligionnaires ».

Mais il pensait surtout à en faire des otages. Martimprey connaissait en effet la puissance combattive des Arabes quand, éloignés des grands centres et installés à proximité d'une frontière, ils défendaient leurs montagnes. Les opérations qu'il a menées contre les Beni Snassen en 1859 ont coûté à notre armée 1 800 morts et 2 800 blessés ou malades. Les Mahia, les Angad et les Beni Guib ont en même temps résisté énergiquement aux colonnes du Sud (3).

Tout en les combattant, Martimprey essaye de les comprendre. En 1863, année calme, il écrira : « Au-dessous il se continue, s'il ne s'augmente, un esprit de profond antagonisme et les intentions bienveillantes de l'empereur pour les indigènes n'ont fait que rendre plus vives les haines de nos colons pour eux. C'eût été si bon de faire curée complète d'une population asservie (4) ! »

(1) Mac-Mahon au ministre de la Guerre, Alger, 23 avril 1859, Arch. min. Guerre, H 165.
(2) Martimprey au ministre, Alger, 3 juin 1864, Arch. min. Guerre, H 183.
(3) Rapport du 1er nov. 1959, *ibid.*, H. 168.
(4) Martimprey au général Deligny, commandant la division d'Oran, Alger, 9 octobre 1863, Arch. min. Guerre, H 175.

III. — Pendant la crise de 1858-1864

La baisse catastrophique du prix des céréales à partir de 1856 a ramené la gêne et accentué l'antagonisme. Sous le ministère de l'Algérie, de 1858 à 1860, les colons veulent pratiquer une politique d'assimilation et font transformer la législation à leur profit. Nous connaissons la réaction des Arabes en face des tentatives de francisation. Le prince Napoléon, ministre de l'Algérie et des Colonies, avait créé un Conseil général dans chacune des trois provinces, avec des conseillers nommés par l'empereur. Celui d'Alger comprenait 18 membres européens, auxquels on adjoignit deux notables musulmans seulement. L'un des premiers soins du président fut de proposer un vœu pour que les Arabes reçoivent la naturalisation française. L'un des deux Musulmans du Conseil, qui parlait bien le français, chercha à lui faire comprendre les inconvénients d'une pareille mesure. Le président s'écria : « La France ne veut pas qu'un jour les Arabes viennent lui reprocher de ne pas les avoir conviés au grand banquet de la liberté. » Et le chef arabe de répliquer : « Votre liberté ! Nous n'en voulons pas. Lorsque vous nous avez vaincus, vous nous avez dit : « Nous respecterons vos lois, vos usages, votre religion ; nous vous « protégerons, nous serons vos amis, enfin vous serez libres. » Eh bien que s'est-il produit pour nous ? — Depuis que nous vous connaissons, depuis que vous avez voulu nous associer à tous ces bienfaits, nous voyons nos femmes, nos filles nous abandonner pour aller peupler vos maisons de débauche. Nous nous contentions de nos richesses et nous ne savions pas ce que c'était que le papier timbré. Aujourd'hui l'usure, cette soif immodérée de l'or, fait chaque jour de nombreuses victimes parmi nos tribus ; votre procédure menace de nous engloutir. Nos lois, nos usages sont d'accord avec notre religion et vous voudriez nous imposer votre code, qui attaque ce que nous avons de plus cher, nos croyances ! Non, nous ne sommes pas mûrs pour votre civilisation, et vous voulez que nous jouissions de cette Liberté que vous vantez si fort. Laissez-nous le temps de la comprendre. Attendez que nous la demandions (1). » Si la proposition fut votée par 16 voix contre 4, elle resta lettre morte.

D'ordinaire les Arabes n'ont pas les moyens de faire connaître leurs sentiments, mais nous pouvons nous fier à un gros rapport signé du général Yusuf. Je dis « signé », parce qu'il me paraît impossible que cet ancien mameluk, fort peu cultivé, écrive alors un excellent français, cite Montesquieu, connaisse les doctrines fourieristes. Je soupçonne l'interprète Urbain, inspirateur de la poli-

(1) Mémoire du général de Rochefort, Arch. min. Guerre, H 172.

tique du royaume arabe, d'être le véritable auteur du mémoire.

Yusuf montre quelle est la véritable situation de l'Algérie en 1860. Les populations musulmanes des villes sont ruinées, celles des campagnes aux prises avec les prêteurs de grains et les usuriers. En territoire civil elles se considèrent comme tyrannisées par les hommes d'affaires et les avocats. Si l'on veut rallier ces Arabes, il faut éclairer les Européens, dont l'attitude à l'égard des autochtones est hostile. « Cela a réveillé les sentiments religieux, rappelé les souvenirs de la conquête, qui restaient endormis... Il faut que le gouvernement définisse sa politique à l'égard des indigènes. Doit-on les considérer comme sujets définitifs de la France, ou les expulser ? » Suivons plutôt l'exemple d'Alexandre le Grand et tendons la main à nos nouveaux sujets.

« Les Européens devront donc connaître : qu'il n'y a plus de vaincus ; qu'il n'y a plus de conquérants ni de conquis ; que le pays ne leur appartient pas par le droit du plus fort comme prix du sang de nos soldats ; qu'il n'y a plus de chrétiens en garde contre les musulmans, fanatiques, infidèles, bons à rançonner ; qu'il n'y a plus une race inférieure et réduite à exploiter. Le *vae victis* disparaîtra de l'esprit des colons européens, car, sans s'en douter, ceux-ci sont sur la pente qui les conduira bientôt à considérer les indigènes comme les habitants de l'Amérique du Nord estiment les nègres de leurs exploitations agricoles... La raison dit à la France de faire de ce peuple arabe un fils reconnaissant qui lui rendra en riches produits, en soldats pleins de courage, en marins éprouvés, en dévouement sincère au jour du danger, tous les sacrifices qui auront été faits par la mère patrie. Car le peuple indigène de l'Algérie est issu de belles races, intelligentes, sobres, courageuses, se passionnant facilement et pouvant au besoin éprouver de la reconnaissance... (1) ».

L'Administration militaire l'avait compris, tandis que les colons n'ont pas caché « leurs convoitises et leurs espérances ». Les Arabes disent : « Les Européens ne payent pas l'impôt sur les cultures. Cependant ils sont plus avancés que les indigènes dans leurs propriétés agricoles ; ils ont plus de ressources en capitaux. On leur a toujours réservé les meilleures terres pour leurs centres de population ; car on expropriait au besoin les propriétaires arabes quand le terrain qu'ils cultivaient paraissait convenir aux Européens. On a même fait plus : on exempte de l'impôt les indigènes qui vont cultiver les terres de propriété européenne, peut-être leur ancienne propriété. C'est un encouragement donné aux indigènes pour se préparer et s'habituer à n'être que les fermiers ou les serfs des Européens... » Les subventions sont réservées aux communes européennes. Les forêts sont concédées

(1) Rapport Yusuf, sans date (1860), Arch. min. Guerre, H 171.

à de riches capitalistes, tandis que l'indigène est privé d'une partie de ses pâturages et accablé d'amendes infligées par les gardes forestiers. Les mines sont exploitées par les Européens ; l'ouvrier indigène n'y sera jamais qu'un prolétaire.

L'indigène tremble quand il voit ouvrir une route. Il a peur que sa propriété située sur cette voie ne soit convoitée par un Européen, qui l'obtiendra avec le concours de l'Administration. Les Conseils généraux, où les Arabes ne sont presque pas représentés, emploient les fonds dont ils disposent en faveur de la colonisation européenne : « L'examen des délibérations des années précédentes démontre qu'il n'a pas été fait une seule proposition budgétaire pour améliorer le sort de 750 000 habitants indigènes du territoire militaire, et que toutes les propositions ont eu pour objet de satisfaire aux besoins de 70 000 habitants européens du territoire civil. » Yusuf conclut en disant que le seul moyen de conserver l'Algérie c'est de coloniser le pays par les indigènes. « Ce n'est pas à dire que l'on doive négliger la colonisation par les Européens ; non certes. Mais à ce sujet il faut rappeler que l'on doit se garder de laisser les Européens devenir les seigneurs féodaux du territoire algérien, en être *les propriétaires seulement* et non les cultivateurs... » « Il faut faire sortir la prospérité du vainqueur de la prospérité du vaincu... »

Dans le Constantinois on note aussi que le principal sujet de mécontentement des Arabes c'est l'angoisse d'être dépossédés par la colonisation. « Les Arabes ont si grand peur de voir la terre leur échapper qu'aux dernières locations d'azels aux enchères publiques, ils ont fait de véritables folies... » (1).

Pour prévenir les révoltes, le gouvernement, à l'époque de la politique d'assimilation, a pris des mesures rigoureuses : « 1° L'Algérie étant tout entière soumise à la France, les perturbateurs qui prêchent la révolte ne doivent pas être considérés comme des ennemis pouvant invoquer le droit des gens ; 2° Les pouvoirs des commandants militaires à leur égard sont dominés par la loi. La justice régulière doit suivre son cours. Lorsque, pour arrêter les progrès de l'insurrection, ou pour se rendre maître des principaux rebelles, le commandement militaire croit devoir promettre la vie sauve, ou toute autre condition particulière, cette circonstance ne peut entraver l'action de la Justice... (2). »

On continue de pratiquer la « guerre totale » de Bugeaud. Le général Desvaux, à Constantine, s'en fait gloire : « Dans la journée d'hier les villages des Ouled Nafi ont été brûlés ; leurs oliviers ont été coupés.

(1) Le préfet Lapaine à Randon (lettre privée s.d ;), Arch. min. Guerre, H 175.
(2) Le ministre de l'Algérie au général commandant supérieur des troupes de l'Algérie, Paris, 17 février 1859, Arch. min. Guerre, H 164.

La même opération a eu lieu ce matin chez les Ouled Barch et les Ouled Ben Chebana... (1). » Il a convié au pillage diverses tribus du cercle de Djidjelli et obtenu leur collaboration, « malgré l'habitude qu'ont ces tribus de ne jamais marcher les unes contre les autres... » (2). Le produit des razzias est vendu à bas prix à des spéculateurs (3). Le colonel Lapasset, bien qu'il soit l'un des inspirateurs de la politique du royaume arabe, ne cache pas ses exploits : « Parti ce matin à 5 heures, suis resté 12 heures dehors, brûlant, rasant les Amamras et les Ouled Sabeur. Nous avons tué 5 hommes et pris 1 500 têtes de bétail environ. Les populations étaient devant moi. Je les ai rejetées sur le général Rose, dont quelques heures après j'ai entendu le canon et la fusillade. Il a dû avoir une jolie affaire... (4). » Yusuf torture à sa manière les populations du Sud. Il leur coupe les eaux ; il les harcèle par des alertes incessantes, qui leur imposent des déménagements quotidiens et épuisent leurs ressources (5).

Les incendies de forêts sont l'occasion d'infliger des amendes ruineuses, ce qui provoque des révoltes : par exemple celle des tribus de l'oued Kebir en 1858 (6). En vain Chanzy montrait les funestes conséquences des mesures de répression collective : « Un mauvais principe amène de mauvais résultats. Je ne voulais pas qu'on imposât des amendes en aveugle aux innocents comme aux coupables, et les événements n'ont pas tardé à prouver que j'avais bien raison... (7). »

Les révoltes sont toujours des mouvements nationaux, mais on les présente comme des explosions de fanatisme. Celle de l'Aurès en 1859 est provoquée par le marabout Si Sadok bel Hadj, mokadem de la confrérie de Sidi Abderrahman, qui a soulevé les Lakdar et tient la campagne pendant six mois (8).

Plus caractéristique encore est la révolte du Hodna en 1860, présentée comme l'œuvre d'un marabout des Ouled Sidi Rehab, qui se présente comme le Kalife d'un « Maître de l'Heure », prêt à venir de l'Ouest pour chasser les chrétiens. Les combats sont acharnés, et les Français s'aperçoivent que les auxiliaires sont d'une fidélité

(1) Rapport de Desvaux au général C.S.T.T.M. à Alger, Harka, 6 juillet 1860, Arch. min. Guerre, H 171.

(2) *Ibid.*, 2 juillet 1860.

(3) Arch. min. Guerre, H 162. A propos de la vente du produit d'une razzia à Lalla Maghnia, on voit que les acheteurs sont, des spahis, des chaouchs, des caïds, des cantiniers et des négociants.

(4) Lapasset à Martimprey, Riou, 5 juin 1864, Arch. min. Guerre, H 183.

(5) *Ibid.*, Martimprey au ministre, Alger, 7 juin 1864.

(6) Le général C.S.T.T.M. au ministre de l'Algérie, Alger, le 16 nov. 1858, Arch. min. Guerre, H 163.

(7) *Ibid.*, Chanzy, directeur des Affaires arabes, rapport au ministre de l'Algérie, Constantine, 16 nov. 1858.

(8) Le général Castu, commandant la division de Constantine, au général C.S.T.A., 22 janvier 1859, Arch. min. Guerre, H. 164.

douteuse. Il faut capturer les femmes et les enfants des Ouled Amor pour que les montagnards se résignent à livrer les chefs de l'insurrection. Le rapport détaillé du colonel Pein sur cette affaire est pessimiste : « C'est qu'il faut bien ne pas se faire illusion. Nous n'avons pas avancé d'un seul pas dans l'affection des indigènes. Tout ce que nous avons fait pour nous les attacher a manqué ce but. L'agriculture développée, la sécurité et la facilité des communications, l'écoulement des produits, la richesse publique augmentée, voilà de quels avantages nous les avons dotés. Ils le sentent bien, mais toutes ces considérations s'effacent devant le sentiment de haine que leur fait éprouver l'idée que la terre sacrée de l'islamisme est foulée par le pied du chrétien (1). »

Le général Desvaux, dans une note confidentielle au général en chef, donne les raisons secrètes de cette révolte, en réalité bien préparée, où l'on s'est trouvé en présence d'une armée organisée, divisée en bataillons, chacun avec son drapeau. « L'attribution à la Compagnie genevoise de 20 000 hectares de terres a beaucoup inquiété les tribus voisines. Les Amers, évincés des terres qu'ils cultivaient depuis des siècles, sont entrés sur ces mêmes terres comme locataires des Européens à qui elles avaient été concédées. La crainte de resserrements a pénétré chez les Righas et dans le Hodna... (2). » On a réorganisé à la hâte la justice musulmane et on a brimé beaucoup de juges : ils dirigent la conscience d'un peuple aux sentiments religieux profonds et le dressent contre la France.

La révolte du Hodna a ses répercussions dans le Djurdjura. Là aussi les tribus protestent parce qu'on a expulsé sans indemnité une quarantaine de familles de Zmouls. Les gardes forestiers écrasent d'amendes les montagnards qui ignorent quelles sont les parties de forêts qu'ils peuvent conserver pour leur usage. Une révolte se prépare. Des soldats Kabyles, sortis des rangs de nos tirailleurs, instruisent les futurs insurgés. L'Autorité française réussit à étouffer dans l'œuf ce mouvement. Mais les Kabyles se groupent pour fuir la persécution. 80 familles ont fui la subdivision de Medea pour gagner Tunis (3). Le ministre prescrit de les laisser passer, parce que cela fera de la place pour la colonisation ; mais nos généraux estiment que c'est un mal.

En 1864 une grande révolte éclate en plein cœur du pays, à une époque où les expéditions de Cochinchine et du Mexique ont obligé la France à rappeler des troupes. Les grands chefs du Sud ont soulevé les populations avec l'aide des confréries. Ils ont réuni une cavalerie

(1) Rapport du colonel Pein, 3 avril 1860, *ibid.*, H 170.

(2) Le général Desvaux, commandant la division de Constantine, au général C.S.T.T.M., Q.G., 6 avril 1860, Arch. min. Guerre H 170.

(3) *Ibid.*, Martimprey au maréchal ministre de la Guerre, Alger, 17 avril 1860.

bien ordonnée et mènent une guerre savante. Le fanatisme n'est pas la seule cause de cette révolte, la plus grande qu'on ait connue depuis 1845. Mac-Mahon l'avoue dans un rapport à l'empereur : « Les empiètements successifs de la colonisation européenne et le cantonnement des tribus ont jeté dans la société indigène une profonde perturbation, que la proclamation du *senatus consulte,* dont la portée n'est point encore parfaitement comprise des populations, n'a pu encore dissiper. » Les grandes familles ont fait appel aux « sentiments d'indépendance » et ont été suivies (1). Nos fantassins kabyles ont contribué à la répression, mais les spahis ont déserté. Yusuf, chargé des opérations dans le Sud, tire la leçon des événements : « Nous ne devons pas traiter les Arabes avec légèreté comme autrefois et nous devons choisir avec un grand soin les agents que nous plaçons auprès d'eux. Depuis votre départ, Monsieur le Maréchal, jamais on ne s'est occupé des chefs indigènes ; jamais on ne les a réunis pour leur montrer notre sollicitude et leur donner des preuves de notre bienveillance... (2). » Et l'ancien mameluk propose de revenir au système turc : créer des tribus maghzen privilégiées, qui surveilleraient les autres, par exemple les Larbâ, à qui on donnerait les terres des Oulad Chaib révoltés. Or, quelques semaines après, ces Larbâ firent défection !

Un moment on a craint une révolte combinée des Kabyles, soumis depuis sept ans. Si ces derniers n'ont pas bougé, c'est par un sentiment d'élémentaire prudence. Un conciliabule s'est tenu chez les Zouaoua pour en discuter. La majorité a répondu : « Nous avons lutté tous ensemble contre les Français ; nous étions réunis dans une même pensée. Nos efforts ont été inutiles. Nous ne voulons pas tenter de nouveau une pareille épreuve. Nous étions sans cesse en guerre et en querelles ; depuis l'arrivée des Français la paix et l'aisance règne dans nos villages. Les Français nous ont laissé nos usages ; ils nous ont donné la liberté de voyage et protègent nos femmes et notre commerce. Ils sont justes envers nous. Si nous étions encore vaincus par eux, nous verrions se serrer davantage leur main qui nous étreint durement aujourd'hui. Ne comptez donc pas sur nous pour prendre les armes. Ce ne serait que dans le cas d'un dernier effort à faire pour les chasser du pays que nous pourrions nous joindre à vous (3). » La dernière phrase n'en est pas moins inquiétante.

Malgré le bruit qu'a fait dans les milieux musulmans la lettre de l'empereur sur le *Royaume arabe,* la méfiance règne. Martimprey

(1) Rapport de Mac-Mahon à l'empereur sur la révolte de 1864, Alger, 27 septembre 1864, Arch. min. Guerre, H 184.

(2) Yusuf au ministre, Zenina, 14 juin 1864, Arch. min. Guerre, H 183.

(3) Général de Neveu, commandant la subdivision de Dellys, au général commandant la division d'Alger, Dellys, 12 juin 1864, Arch. min. Guerre, H 183.

avoue : « La population indigène toute entière s'est associée, de cœur au moins, aux efforts des fanatiques du Sud de la division d'Oran. Elle a été sur le point de méconnaître la bienveillance dont elle a été l'objet de la part du gouvernement de l'empereur. Elle a fait des vœux pour le succès de l'insurrection. Partout a couru sourdement un appel aux armes (1). » Et son exaspération est telle qu'il propose de déporter au Sénégal ou à Cayenne 1 000 familles de la province d'Oran, 4 à 500 dans les deux autres.

Les colons en profitent pour attribuer la responsabilité des troubles à la politique de protection des indigènes que l'empereur a définie avec éclat. Dupré de Saint-Maur fait imprimer à 1 000 exemplaires une charge contre l'armée, « coterie antifrançaise », où on lit : « Les alarmes qu'en ce moment certaines voix sèment avec complaisance pour battre en brèche tout ce qui est civil et faire repasser la mer à ces colons gênants... », prouvent au contraire qu' « il faut abandonner le pays ou asseoir la sécurité sur une forte population européenne » (2).

IV. — La crise de 1867-1870

L'alerte passée, il semble que les Arabes se résignent à subir la domination française, que l'empereur semble vouloir transformer en une sorte de protectorat. Nous n'avons plus de documents qui nous permettent de connaître leurs sentiments. C'est au moment des crises que l'on multiplie les enquêtes pour savoir les causes de malheurs qu'on n'a pas su prévoir.

Or la plus grande crise économique de l'Algérie est celle de 1867-1868. Une partie du pays est soumise à une épouvantable famine. Comme les colons et les militaires s'accusent alors mutuellement d'être responsables de la misère, nous disposons d'une documentation qui nous permet de connaître un peu les griefs des populations éprouvées.

En 1866 les sauterelles dévorent orge et blé jusqu'à la racine, dépouillent les arbres de leurs fruits et de leurs feuilles. En plein été la plaine prend un aspect désolé. En Kabylie plus d'olives, plus de figues. En 1867 la sécheresse est telle que les grains ne peuvent germer. Faute d'herbe les troupeaux meurent de faim. Les hommes, affaiblis par les privations, sont une proie facile pour le typhus et le choléra. En 1868 la sécheresse est moins grande, mais les ensemencements ont été insuffisants et la famine est épouvantable. Le général Lacretelle écrit dans une brochure : « Une masse de la population, réduite à l'état de bêtes sauvages, ne vit que de racines et d'immondices et

(1) Martimprey au maréchal Randon, ministre de la Guerre, juill. 1864, Arch. min. Guerre, H 183.

(2) Le préfet d'Oran au gouverneur général, 9 juin 1864, Arch. min. Guerre, H 183.

dispute à la mort, par une nourriture repoussante, un dernier jour de souffrance et d'agonie... Dans la province d'Oran le chiffre des victimes s'élève à plus de 100 000 c'est-à-dire près d'un cinquième de la population. Des milliers de fantômes, qui vont à leur tour succomber, se traînent par bandes dans le pays et y propagent toutes les maladies qui sont le cortège habituel d'une si grande misère. Le cercle d'Ammi Moussa, l'un des plus éprouvés, a perdu à lui seul en six mois les trois quarts de sa population... (1). » Il évalue à 500 000 le nombre des Algériens condamnés à mourir de faim.

Les pays Kabyles, mieux arrosés, ont moins souffert que l'intérieur. Mais on leur a envoyé la masse des affamés qui rôdait autour d'Alger, et ils ont dépensé leurs réserves pour nourrir ces malheureux. Ainsi pendant l'hiver de 1867-1868 la Grande Kabylie a secouru 12 000 Arabes qu'il a fallu renvoyer au printemps pour empêcher les récoltes d'être dévorées avant d'arriver à la maturité. Il a fallu prêter des grains aux cultivateurs pour qu'ils puissent faire les semailles. Moyennant quoi la misère a décru en 1869.

Pourquoi cette catastrophe, qui a provoqué une diminution notable de la population et des souffrances sans précédents ? Les colons en ont rendu responsable l'incurie des bureaux arabes et montré que la famine a sévi surtout dans les régions administrées par l'Autorité militaire, tandis que les Européens ont eu de quoi subsister et ont secouru les affamés. Les bureaux arabes ont soutenu le contraire. Les Arabes, dit le général Lacretelle, sont impuissants à lutter contre la sécheresse « parce que la colonisation européenne leur a enlevé, avec les meilleures terres, la jouissance et même l'accès des cours d'eau. Parce que, dans les terres où on les a relégués, les sources, tout au plus suffisantes en temps ordinaire pour abreuver les troupeaux, ont tari pour la plupart et qu'alors il était interdit de suppléer par le jardinage au manque de céréales. Parce que les troupeaux ne trouvant plus à manger ni à boire, ont presque entièrement disparu. Enfin parce que n'ayant dans les tribus ni industrie, ni commerce, le manque de céréales, la perte de leurs troupeaux les laissait absolument sans ressources » (2). Il observe que la Kabylie, qui a peu souffert de la famine, appartient au territoire militaire. Si ces montagnards ont tenu bon, c'est « parce que l'élément européen s'est à peine introduit chez eux et ne leur a rien enlevé ».

D'ailleurs, observe de son côté le général commandant la subdivision de Dellys, si les indigènes étaient plus heureux ailleurs, ils demanderaient leur annexion au territoire civil. C'est le contraire qui se

(1) Général LACRETELLE, *De l'Algérie au point de vue de la crise actuelle*, Lyon, 1868, in-4°, p. 48 sq.
(2) *Ibid.*, p. 36.

produit. En 1865, quand l'empereur a traversé leur pays, ils l'ont supplié de les laisser en territoire militaire, où les impôts sont moins lourds. En territoire civil, les Européens ont toujours au moins une majorité des 2/3 dans les Conseils municipaux. Aussi les communes essayent-elles d'annexer des tribus arabes, qui payent des impôts utilisés au bénéfice exclusif des centres de colonisation. Dans la province d'Alger le territoire militaire fournit 2 millions de recettes, le territoire civil 500 000 francs; or le premier n'obtient que 300 000 francs pour ses dépenses, tandis que le second (grâce au Conseil général composé de colons) dispose de 2 200 000 francs (1).

Cette polémique nous permet de connaître indirectement les sentiments des Musulmans. En effet les affirmations des bureaux arabes sont confirmées par quelques pétitions. En mai 1860, déjà, les Smelas ont écrit au ministre pour protester avec véhémence contre un projet tendant à les rattacher au territoire civil : au bureau arabe, disent-ils, pas de formalités inutiles pour les procès; on expose ses affaires sans interprète et le chef juge séance tenante. Le régime civil serait une calamité. « Nous serons dévorés par les juifs, les avocats, les huissiers et nous resterons comme un arbre sans fruits (2). » Les Douairs, en rappelant les services qu'ils ont rendus eux aussi comme auxiliaires armés de la France, font une pétition analogue : « Comment pourrions-nous passer sous le gouvernement civil, avec les juifs et les nègres (3) ? »

Tous montrent que les Arabes émigrent du territoire civil pour s'installer en territoire militaire, tandis que les préfets soutiennent qu'il y a mouvement dans les deux sens et que ces pétitions véhémentes sont rédigées en réalité par les bureaux arabes, qui font pression pour obtenir des signatures. Cependant le nombre et la concordance des pétitions sont impressionnants (4). La plus intéressante est celle qui fut envoyée par les notables des tribus entourant Medea et Miliana en avril 1870. Elle a été sans doute inspirée par l'Autorité militaire (5), mais elle présente clairement une somme de doléances qui nous oblige à la considérer comme un document capital sur l'état d'esprit des Musulmans à la fin du Second Empire.

La pétition commence par rappeler les engagements que le gouvernement français a pris à l'égard des Arabes à l'époque de la conquête.

(1) Le général commandant la subdivision de Dellys au général commandant la division d'Alger, Dellys, 19 avril 1870, Arch. min. Guerre, H 190.

(2) Pétition de mai 1860, Arch. Nles, F^{80} 1713 F.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*, cf. celle des Beni Mansour (Dellys) du 14 mars 1870. Et le rapport du préfet de Constantine au ministre, 6 nov. 1860.

(5) Traduction du texte arabe d'une pétition adressée à Napoléon III en avril 1870, arch. nat., F^{80} 1713 F.

Il reproduit un manifeste de Bugeaud, daté de 1844, où le maréchal promet de respecter les institutions et la religion des Algériens, les bureaux arabes devant devenir les intermédiaires entre le gouvernement et les administrés. « Ces officiers recherchèrent toujours ce qui pouvait nous être utile, éloignant ce qui nous était nuisible... Ils se sont réellement conduits avec nous à la façon d'un père, soigneusement et avec sagesse, nous protégeant et connaissant les droits de chacun de nous, ayant égard à nos personnes et à notre religion et à nos coutumes, soutenant notre loi, encourageant les administrateurs et les châtiant pour les maintenir dans le chemin de la justice et du droit. Les administrateurs arabes ont, grâce à cela, adopté les mœurs et la conduite des autorités et suivent comme elles une route digne de louanges. Les chefs des bureaux arabes ont prévenu tous les indigènes grands et petits qu'ils aient à venir au bureau s'ils avaient des réclamations à faire, les assurant qu'ils ne seraient repoussés par personne et que cette démarche n'entraînerait aucun frais... » Et les Arabes en étaient contents. « Aussi, ajoutent-ils, un grand nombre de nous s'est voué cordialement au service de la France. Ce fait est aussi évident pour Votre Majesté que le soleil au-dessus du monde. Nous prions instamment Dieu de rendre l'Empire victorieux et de le diriger dans ses conseils. » Or ils ont appris avec peine qu'on veut les rattacher à l'Autorité civile. C'est « nous charger d'un fardeau au-dessus de nos forces et nous avilir d'une intolérable façon, comme cela a lieu pour les Musulmans qui sont sous son commandement et qui semblent des morts sous les pieds des vivants... Nous voyons l'abaissement où se trouvent nos frères soumis à l'autorité civile ; ils ont été éloignés de toute participation à l'autorité et les administrateurs ont pris pour eux la part de tous. Nos frères ont été mis à contribution de toute manière. Ils sont en butte à d'injustes procès et à des frais iniques, grâce à l'habitude qu'ont les personnes dont il est question de se soutenir entre elles. Tout ceci est le résultat du peu de cas qu'on fait de la parole des Musulmans. Le dire des colons est écouté et celui des Arabes est repoussé ». Les auteurs de la pétition se défendent de vouloir attaquer systématiquement les colons ; ils reconnaissent leurs droits légitimes : « Parmi ces colons un certain nombre a acheté des maisons et des terres. Pour ceux-ci il n'y a rien à dire. Mais dans la plupart des cas ce qui est aux mains des colons a été injustement enlevé aux Musulmans et donné en concession aux susdits. Ceci est hors de doute, et s'il plaît à Votre Majesté de faire prendre des informations, elle verra que rien n'est plus vrai, car aucun colon n'est venu ici apportant sa terre et sa maison. L'empereur peut remarquer que dans le territoire administré par l'armée, les terres sont restées entre les mains de leurs propriétaires grâce à la protection des autorités qui a préservé

les Musulmans contre les attaques... On ne nous réclame que les impôts dus naturellement par l'industrie agricole conformément à nos lois religieuses... Nous espérons votre protection, nous qui sommes vos enfants... »

Voici donc quelles sont les craintes de la population musulmane, et l'on comprend son émotion quand le gouvernement a décidé de soumettre toute l'Algérie à l'administration civile. Ce n'est pas la seule cause de la grande insurrection de 1871, mais c'est sans doute la principale. En tout cas on ne peut accuser les chefs militaires de ne pas avoir vu clair. Le général Deligny, qui avait fait toute sa carrière en Afrique, écrivait à Mac-Mahon en quittant le pays en 1869 : « De l'expérience que j'ai acquise, il résulte pour moi... que la société indigène est en état permanent de conspiration contre nous et que toute organisation appuyée sur l'élément indigène y repose sur une base instable. Nous voyons à ce sujet les choses trop en raccourci. Parce qu'autour de nous les indigènes du Tell sont soumis en apparence, même obséquieux, parce qu'ils s'habituent à fréquenter sur quelques points nos colons, parce que les maires et les adjoints des communes rurales rendent bon compte de leur docilité, nous nous imaginons que tout est pour le mieux et nous marchons plus hardiment vers ce que nous appelons le progrès. Notre confiance tout au contraire fait notre faiblesse. Elle discerne notre vigilance et nous prépare de grands mécomptes. Pour mieux voir les choses il faut éteindre la vue et considérer que l'Algérie est un point noyé dans le monde musulman, qu'elle communique par le sud avec 12 ou 15 millions d'êtres élevés et nourris dans la haine du chrétien, dont les rancunes, loin de s'apaiser, augmentent d'année en année, et qui ne font que guetter l'occasion de nous chasser du pays (1). »

Nous ne croyons pas qu'il n'y ait eu que du fanatisme religieux dans l'esprit de révolte latente qu'il signalait. Il y avait aussi un sentiment national ardent. L'Autorité française l'a toujours nié, prétendant que l'Algérie n'avait jamais existé avant l'occupation française, qu'elle n'avait jamais constitué un État, une nationalité et qu'elle ne pouvait fonder son patriotisme sur une tradition historique. Jusqu'à nos jours il a été malaisé aux historiens de l'Algérie de dire le contraire. Si la recherche de la vérité avait été organisée et encouragée, le public français n'aurait pas éprouvé les déceptions de notre époque.

Marcel EMERIT,
Correspondant de l'Institut,
Professeur à la Faculté des Lettres
et Sciences humaines d'Alger.

(1) Le général Deligny au maréchal de Mac-Mahon, gouverneur général, Oran, 19 avril 1869, Arch. min. Guerre, H 189.